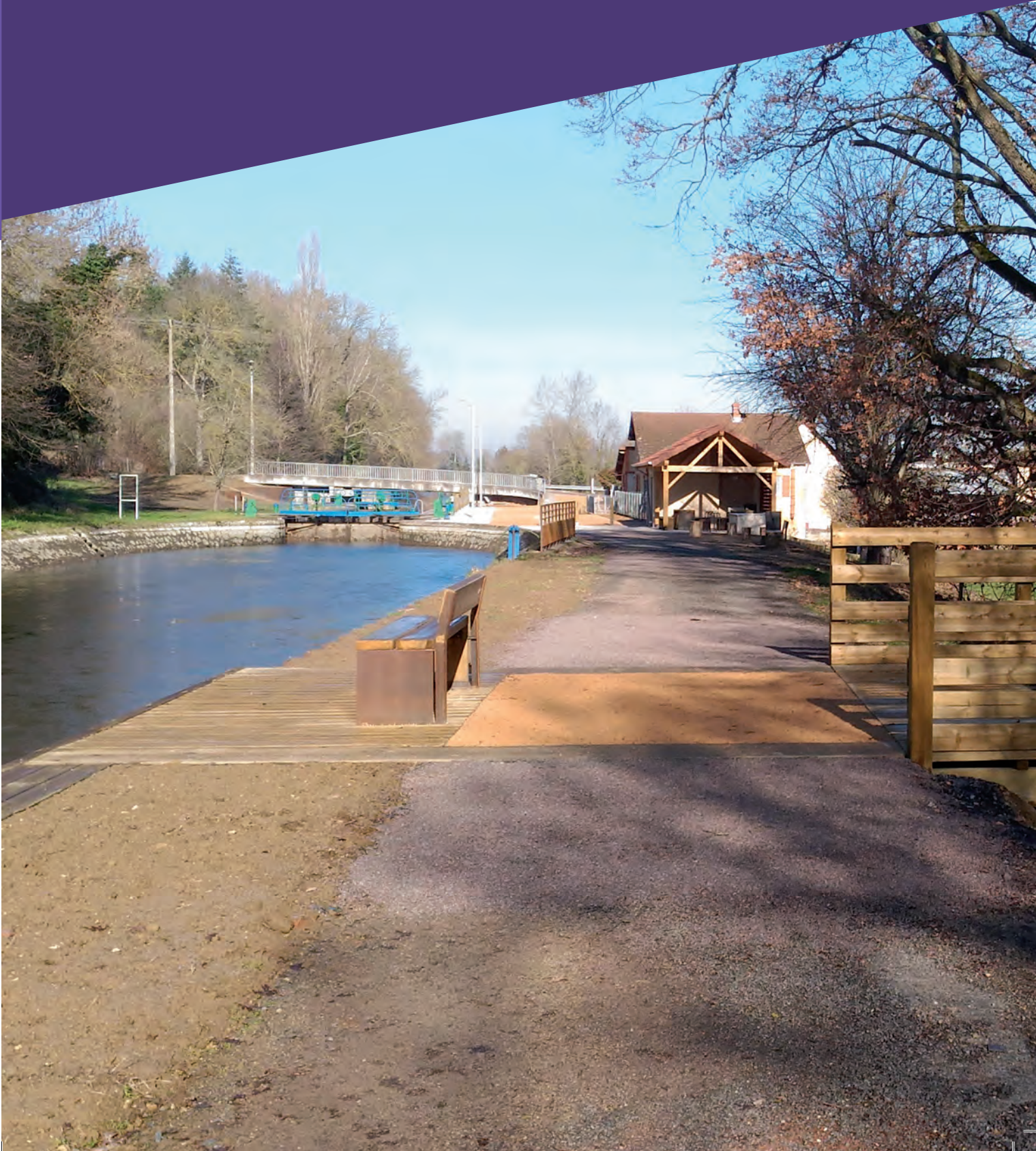
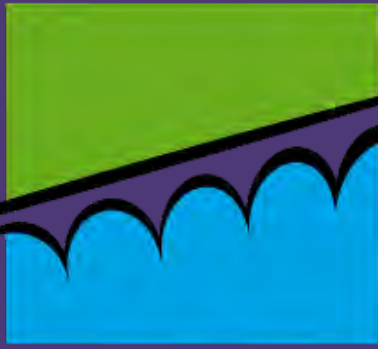


Chambilly 2018





MAIRIE DE CHAMBILLY

Tél. : 03 85 25 02 65 / Fax : 08 85 25 32 28

Mail : commune-de-chambilly@wanadoo.fr

Permanences du secrétariat :

Lundi de 13 h à 18 h

Mardi de 13 h 30 à 18 h

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

Permanences du Maire :

Lundi de 14 h à 17 h 30

Jeudi de 9 h à 12 h ou sur Rdv

Permanences des adjoints :

Lundi, mardi de 15 h à 18 h

Jeudi de 10 h à 12 h ou sur Rdv

BULLETIN MUNICIPAL CHAMBILLY

Mairie de Chambilly 71110 CHAMBILLY

Directeur de publication : Thierry Nigay, maire

Rédaction : commission communication

Assistante de rédaction : Virginie Laurent

Courriel : virinielaurent@admincom.fr

AdminCom SIRET 803 928 83 000 18

Dépôt légal à la date de parution – février 2019

Diffusion : Municipalité de Chambilly

Imprimerie : Tecknyscene Esprit Com
25, Quai de l'industrie
BP 80011, 71601 Paray-le-Monial CEDEX.

SOMMAIRE

■ VIE COMMUNALE

Voeux du Maire	3
Projets aboutis	4 - 5
Budget communal	6
Budget assainissement	7
Commissions communales	8
Permanences et services	9
La mairie vous informe	10
Encombrants, tarifs, fin de l'école	11
SPANC, Tout-à-l'égout	12

■ VIE ASSOCIATIVE

PG-CATM, Club de l'amitié, Comité de Foire, CCAS	13
Ecole buissonnière, Pensée Nature à Chambilly	14
Relais lecture, Les pêcheurs de Loire, Amicale boules ...	15
Club de tir, Foot en marchant, DDS, Domino	16
BRAC	17
Emmaüs, Resto du coeur, Caritas, Asso. des conjoints ...	18
ADMIR, RésO'Clic	19
Brionnais découverte, Fransylva	20

■ COMMUNAUTE DE COMMUNES

20 ans déjà ! Que finance la TEOM ?.....	21
Office de tourisme	22

ÉDITO DU MAIRE...



L'année 2018 terminée, il est temps de faire un bilan :

- L'aménagement de la halte nautique est terminé. Le coût total est de 147 000 euros HT, subventionné à hauteur de 80 %. C'est un bel outil de promotion pour notre village et l'occasion d'amener un public supplémentaire (plaisanciers et promeneurs à pieds et à vélo) pour nos commerçants. Il renforce l'attractivité de Chambilly.

- Les bénévoles du relais lecture ont pris place dans leurs nouveaux locaux en mars dernier. Ces travaux répondent au besoin d'adapter le

bâtiment aux personnes à mobilité réduite et la volonté du conseil municipal d'offrir un lieu décent aux 200 adhérents du relais lecture. Le coût est de 33 600 euros HT.

- Le parking de la salle des fêtes est maintenant recouvert d'un enrobé goudron et l'accès est fermé aux camions qui étaient la cause principale des dégradations de la place.

- Le conseil municipal a choisi d'investir 48 000 euros dans la voirie.

- L'électricité et le chauffage de l'église ont été remis en conformité.

- La fermeture de l'école fait écho aux récents événements qui agitent notre société. Au-delà des revendications sur le pouvoir d'achat, les augmentations du prix des carburants ou les limitations de vitesse, se dessine, en filigrane, une sourde colère contre les décisions « parisiennes » qui négligent, voire méprisent, les caractéristiques et contingences locales. C'est ainsi que, par considération purement comptable, l'État a fermé notre école en juin dernier. Nous devons, dès lors, prendre en charge des frais de scolarités extérieures ainsi que le coût des transports scolaires, ces derniers pour éviter de pénaliser les familles. De même, ne savons-nous rien de la suppression totale ou partielle de la taxe d'habitation, et surtout de sa compensation pour notre budget !

- Après le comité des fêtes, le comité de foire et le club des aînés ont cessé leurs activités. Mais deux nouvelles associations se sont créées (voir à l'intérieur).

En projet pour 2019 : l'évolution du site internet, la réfection du mur du cimetière, l'étude pour la rénovation de la salle des fêtes et des travaux dans le logement au-dessus de la mairie pour remise en location. La maison « Sekmen » a été vendue à un particulier pour être réhabilitée en logement locatif.

Je tiens, en cette fin de message, à adresser mes plus vifs remerciements à toutes celles et tous ceux qui animent ou contribuent à la vie de notre village : associations, conseil municipal, bénévoles, membres du personnel toujours présents et efficaces.

J'ai enfin une pensée toute particulière à celles et ceux qui affrontent courageusement la maladie, le deuil ou le chômage.

Thierry Nigay

LES REALISATIONS DE L'ANNEE

■ Plaçons en tête des investissements de 2018, la création d'une halte nautique sur le canal, en amont de l'écluse de Chambilly. L'aménagement est achevé et la réception des travaux a eu lieu le 21 janvier 2019. Ce projet, initié dès 2012, a pu obtenir des subventions à hauteur de 80 % en provenance de l'État, de la Région et de l'Europe sur deux factures finales : 101 383 € HT pour la halte-stationnement et 45 000 € HT pour le bâtiment.

Ce financement a été rendu possible par le remplacement de ce projet dans un autre plus large, plus global, à l'échelle régionale. La création de « l'Association du Canal de Roanne à Digoïn », qui a permis d'harmoniser l'ensemble des aménagements du canal, a pris en charge l'installation des bornes de distribution de l'eau et de l'électricité. Cette implantation devrait renforcer l'attractivité de notre commune.

HIER... photos 1 - 3 / AUJOURD'HUI... photos 2 - 4 et suivantes



LES REALISATIONS DE L'ANNEE

■ Le local du Relais-lecture, situé en étage, ne satisfaisait pas aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Il fallait trouver une solution ! La nécessaire construction d'un local technique près du hangar extérieur permit d'y transférer l'atelier du cantonnier.

Ce fut donc ce rez-de-chaussée qui accueillit le coin-lecture et, à côté, furent installés des W.-C. aux normes. Le coût de ces travaux, 33 600 € HT, fut atténué par des subventions du Conseil départemental qui versa 25 000 € pour un ensemble de réalisations sur 3 ans (dont parking et hangar communal). L'ensemble de ces chantiers permit une activité d'environ 100 000 € pour les entreprises locales.

■ Le parking de la salle polyvalente, affaissé, souvent inondé et creusé par les manœuvres de poids lourds, avait besoin d'une réfection complète. Ce fut fait avec la pose d'un enrobé et le balisage par de petits poteaux. Les utilisateurs de la salle bénéficieront ainsi d'un meilleur stationnement pour leur véhicule.

■ Enfin, le chauffage et l'installation électrique de l'église ont été remis en conformité.

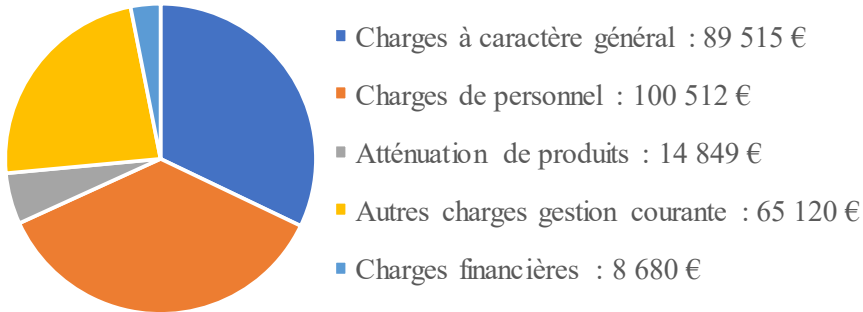
HIER... photos 1 - 3 / AUJOURD'HUI... photos 2 - 4



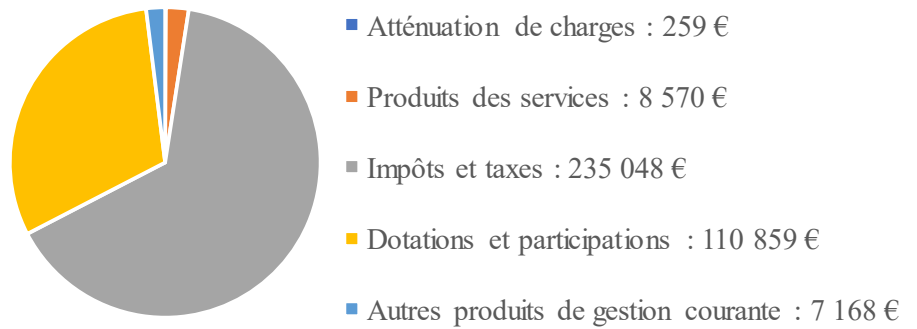
BUDGET COMMUNAL 2018 - Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

1. FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

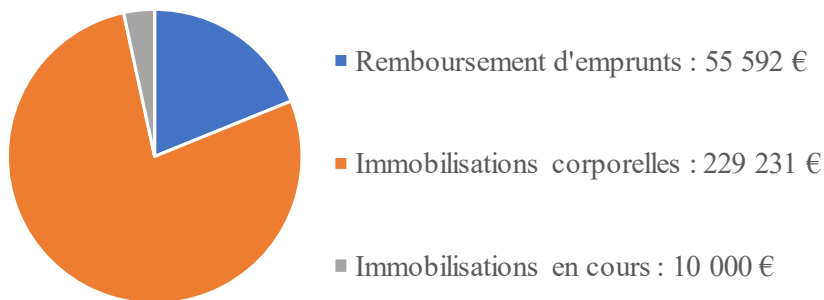


RECETTES

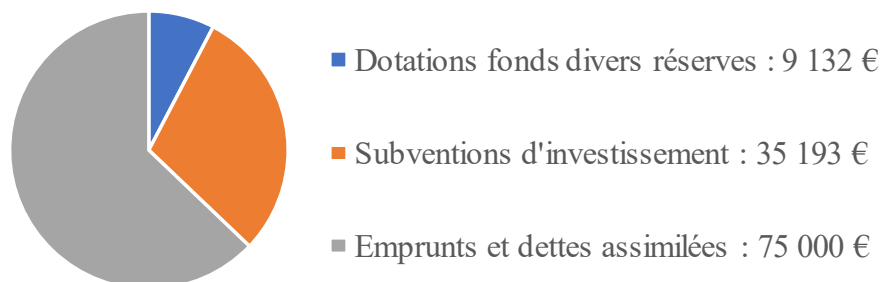


2. INVESTISSEMENT

DÉPENSES



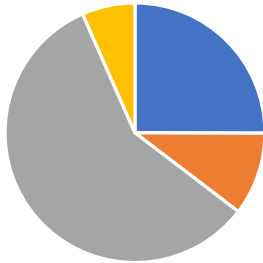
RECETTES



BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 - Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

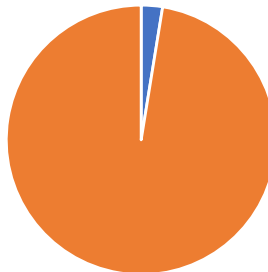
1. EXPLOITATION

DÉPENSES



- Charges à caractère général : 4 768 €
- Atténuation de produits : 1 966 €
- Opérations d'ordre entre sections : 11 041 €
- Charges financières : 1 258 €

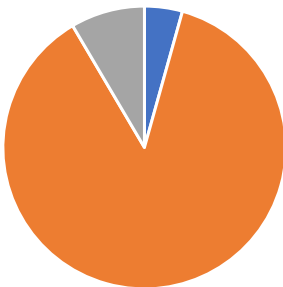
RECETTES



- Opérations d'ordre entre sections : 643 €
- Vente prod fab, prest serv, mar : 24 600 €

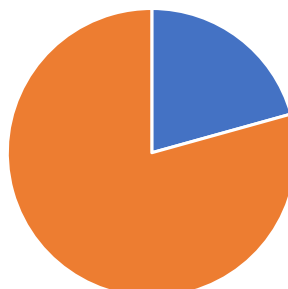
2. INVESTISSEMENT

DÉPENSES



- Opérations d'ordre entre sections : 643 €
- Emprunts et dettes assimilées : 12 956 €
- Immobilisations incorporelles : 1 260 €

RECETTES



- Opérations d'ordre entre sections : 11 041 €
- Dotations fonds divers réserves : 42 368 €

■ COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement, Station d'épuration : Cédric Raquin, Alain Grand, Serge Juglaret, Stéphane Mouriks, Alain Bonnet.

Bâtiments, Cimetière, Matériel, Espaces communaux, Voirie : Alexandrine Dumont, Alain Grand, Cédric Raquin, Alain Bonnet, Serge Juglaret.

Budget, Finances : Nadine Clozel, Magalie Bayon, Valérie Foucteau, Anne-Claire Cauliez-Michel, Alexandrine Dumont, Maurice Degout, Cédric Raquin.

Affaires scolaires et périscolaires : Maurice Degout, Véronique Del Bianco, Magalie Bayon, Nadine Clozel, Christophe Pegon.

Sports, Loisirs, Relation avec les associations, Vie culturelle, Tourisme, Fleurissement, Communication : Maurice Degout, Magalie Bayon, Valérie Foucteau, Véronique Del Bianco, Anne-Claire Cauliez-Michel, Christophe Pegon, Stéphane Mouriks.

Commission appel d'offres :

Président : Thierry Nigay.

Titulaires : Maurice Degout, Christophe Pegon, Cédric Raquin

Suppléants : Alexandrine Dumont, Stéphane Mouriks, Alain Grand.

Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Thierry Nigay.

Membres : Maurice Degout, Nadine Clozel, Anne-Claire Cauliez-Michel, Véronique Del Bianco, Magalie Bayon, Valérie Foucteau, Monique Kimel, Lucienne Borde, Émile Dumas, Nicole Guinet, Natacha Vernus, Henri Maridet.

■ DELEGUES DES SYNDICATS

Comité territorial du Brionnais (SYDESL)

Titulaires : Thierry Nigay, Serge Juglaret / *Suppléant* : Maurice Degout.

SPANC du Brionnais

Titulaire : Cédric Raquin / *Suppléant* : Alain Grand.

SICALA

Titulaires : Alain Bonnet, Cédric Raquin / *Suppléants* : Thierry Nigay, Serge Juglaret.

Syndicat des Eaux de la Sologne Ligérienne

Titulaires : Alain Bonnet, Serge Juglaret.

SIVOM Arçon Urbise

Titulaires : Alain Bonnet, Serge Juglaret / *Suppléants* : Thierry Nigay, Cédric Raquin.

Refuge fourrière

Titulaires : Thierry Nigay, Christophe Pegon / *Suppléants* : Alexandrine Dumont, Valérie Foucteau.

Office de tourisme

Titulaire : Christophe Pegon / *Suppléant* : Nadine Clozel.

OPAH

Titulaire : Christophe Pegon / *Suppléant* : Alexandrine Dumont.

Canal Roanne-Digoin

Titulaire : Thierry Nigay / *Suppléant* : Alain Bonnet.

■ SERVICES ET ADRESSES UTILES

SAMU : 15

Pompiers : 18, pour le Centre de Secours de Marcigny : 03 85 25 49 15.

Gendarmerie : 17, Brigade autonome de Marcigny : 03 85 25 04 06.

EDF : Tél. : 0 810711871 ou regarder le n° inscrit sur votre facture.

Service des eaux : SAUR à Hautefond. Tél. : 03 85 88 76 76 ou 0 810811037.

Soins infirmiers : Mireille Jolivet et Sylvie Forin, rue du Général de Gaulle, Chambilly - tél. : 03 85 25 16 42

Aide ménagère et auxiliaire familiale : Aide aux familles et aux personnes âgées (ADMR).
Lundi, mercredi, jeudi de 9 h 30 à 12 h, vendredi de 14 h à 16 h. Tél. - fax : 03 85 25 13 69

Portage des repas : Réservations à la mairie de Marcigny ; les tickets sont en vente à la mairie de Chambilly par carnet de 5 : se renseigner en mairie.
Tél. : 03 85 25 03 51 entre 8 h 30 et 11 h 30 pour une livraison le surlendemain.

Assistants maternelles sur la commune :

Brigitte Alex : 03 85 25 36 17

Charlène Barret : 09 86 20 78 69 ou 06 21 34 17 38

Christiane Dupont : 03 85 25 30 00

Relais lecture : mardi de 16 h 30 à 18 h et samedi de 9 h à 12 h

Points propres : parking de la salle polyvalente et parking du cimetière.

Déchèterie : ouverture les lundi, mercredi, vendredi et samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h.

Problèmes de Sécurité Sociale : assistante sociale : 2 fois/mois, au centre social vers la poste : 03 85 21 00 04

Mutualité Sociale Agricole : sur rendez-vous, tél. : 09 69 36 20 50.

Caisse de retraite CRAM : sur rendez-vous, tél. : 3960.

Caisse de retraite complémentaire : sur rendez-vous, tél. : 0 820200189

CPAM de Digoin - 91, rue Bartoli les 1^{er} et 3^e mardis ou à la mairie de La Clayette les 1^{er} et 3^e jeudis.

Chambre d'agriculture : prendre contact : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. tél. : 03 85 29 56 10

Pôle emploi : 10, rue Maynaud de Bisefranc BP 69 - 71160 Digoin. www.pole-emploi.fr ou tél. : 3949

Mission locale : Bâtiment de la Communauté de communes, accueil sur rendez-vous les lundi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h. tél. : 03 85 81 68 58.

OPAH : Permanence tous les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois en mairie de Marcigny de 10 h à 12 h.

Habitat et Développement Centre Est : 49, rue Ambroise Paré BP 30046 - 71012 Charnay-les-Mâcon.
Courriel : contact@hdcentreest.fr tél. : 03 85 21 01 60

Paroisse Saint-Hugues-en-Brionnais - Bords de Loire : Pères Simon-Pierre Ludinard et Eric Longuemare
Maison paroissiale de Marcigny, 15 Place du Prieuré 71110 Marcigny.

Permanences à la maison paroissiale :

lundi de 9 h 30 à 11 h 30, vendredi de 16 h à 18 h, samedi de 8 h 30 à 10 h.

Tél. : 03 85 25 03 27

La mairie vous informe

■ Nous vous rappelons que dans le cadre de vos activités bruyantes de bricolage ou de jardinage, notamment la tonte des pelouses, il est nécessaire de respecter certains horaires pour préserver les relations de bon voisinage.

En effet, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 qui régit les **bruits de voisinage** précise : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Afin de garantir la tranquillité des uns et des autres, merci de respecter ces consignes...

■ **Les chiens qui aboient** sont souvent une gêne notoire pour le voisinage. La loi ne sanctionne pas les aboiements mais les propriétaires de ces chiens qui ne prennent pas toutes les mesures nécessaires. Rappelons que ceux-ci encourent une amende de 68 € à 450 € pour tapage nocturne... ou diurne !

■ Afin de faciliter la tournée du facteur de la Poste ou de ses remplaçants, merci de vérifier que vos NOMS et PRÉNOMS sont bien LISIBLES sur votre **boîte aux lettres**. Ceci conditionne le bon acheminement de votre courrier. Merci pour eux...

■ **Carte Nationale d'Identité** : Depuis le 1^{er} mars 2017, les cartes nationales d'identité sont biométriques et ne sont établies que dans les mairies équipées d'une station biométrique ! (renseignements en mairie).

Quelques règles de vigilance...

Des démarcheurs en tout genre cherchent à vendre leur produit, dans le meilleur des cas, ou à vous escroquer. Pour éviter au maximum toute mauvaise surprise, quelques précautions s'imposent :

Face au démarchage à domicile, ne faites entrer personne chez vous, ni les rempailleurs de chaise, ni les ferrailleurs, ni autres vendeurs... Ils peuvent être sincères mais aussi en profiter pour repérer meubles, objets de valeur, dérober un chéquier ou des clefs posées sur la commode. En cas d'insistance, dites que votre fils, votre mari ou un proche, arrive d'une minute à l'autre...

Face au démarchage téléphonique, ne dites jamais que vous êtes propriétaire de votre habitation ni que vous êtes seul(e). En effet, certains vendeurs vont tenter de vous convaincre que votre maison est envahie de termites, capricornes ou autres insectes...

Le but de ces « commerciaux » est de visiter votre domicile de fond en comble et de vous proposer des prestations à des prix souvent prohibitifs.

Sachez aussi que **si certains commerçants ont l'autorisation, par la Mairie, d'exercer sur la voie publique, aucun d'entre eux ne saurait être recommandé par elle. La mairie autorise mais ne recommande pas, n'envoie pas de démarcheurs à domicile !**

Soyez enfin très vigilants lorsque vous retirez de l'argent au distributeur. Veillez à être hors de portée des regards indiscrets.

Enfin, aux utilisateurs d'Internet : les faux courriels imitant EDF, une banque, ORANGE... sont en nombre croissant et sont destinés à soutirer vos identifiants, afin de vous escroquer. Ne fournissez jamais vos codes et veillez à ce que, lors de vos achats, le site soit sécurisé. L'adresse doit commencer par « https » (« S » comme sécurisé), accompagnée d'un petit cadenas.



L'utilité d'appeler rapidement! Lorsque vous constatez un événement inhabituel dans votre voisinage, il est toujours utile de faire appel à la Gendarmerie. Ce qui vous paraît bizarre n'est probablement pas anodin, notamment quand vous connaissez bien votre voisin !

Appeler rapidement permettra, a minima, de réaliser une levée de doute et, dans le meilleur des cas, d'éviter la commission d'un méfait voire le résoudre !
Appelez le 17 ou le 03 85 25 04 06

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : la collecte des ordures ménagères est effectuée le **jeudi matin**.
Sauf les **jeudis 30 mai et 15 août** où elles seront ramassées les **vendredis 31 mai et 16 août**.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : le **vendredi 21 juin**, les personnes intéressées seront invitées, par voie de presse, à s'inscrire en mairie, en indiquant le type d'objet à faire enlever.

TARIFS 2019

Redevance assainissement : part fixe : 50 €/an
m³ d'eau consommé : 1,30 €/m³
redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,18 €/m³

■ Location de la salle polyvalente et électricité :

Soirées dansantes, repas mariages : Commune 170 €, extérieur 300 €
2^e jour : Commune 50 €, extérieur 50 €
Lotos, concours de cartes : Commune 150 €, extérieur 260 €
Repas des Anciens : Commune gratuit, extérieur 260 €
Réunions, conférences, AG : Commune 150 €, extérieur 260 €
Restaurateurs, traiteurs : Commune 260 €, extérieur 310 €
Expositions culturelles à but non lucratif (2 jours max) : Commune 40 €, extérieur 150 €
Associations caritatives : Commune 40 €, extérieur 40 €
Arbre de Noël : Commune 40 €, extérieur 40 €
Expositions ventes : Commune 150 €, extérieur 160 €
2^e jour : Commune 50 €, extérieur 50 €

■ Cimetière tarif concession

Concessions trentenaires : 75 €/m²
Concessions temporaires : 75 €/m²

L'ECOLE EST FINIE.....

Ah ! S'il s'agissait de cette chansonnette des années « 60 » entonnée à l'envi par « la petite fille de français moyen », nous pourrions allégrement la fredonner avec elle... Hélas ! bien plus triste est la suite !

Notre commune a perdu son école, fermée sous différents prétextes par l'inspection académique qui n'a d'autre vision que celles de ratios, de quotas, d'effectifs, de moyennes de classes sans souci réel du devenir des enfants de nos villages. Après Artaix, puis Céron, ce fut, cette année, le tour de Bourg-le-Comte et Chambilly de se voir amputés de leur école malgré tous les efforts consentis ces dernières années par les municipalités.

Notre commune avait investi dans le matériel « École numérique rurale » puis souscrit avec ardeur au Projet Éducatif de Territoire qui permettait d'offrir des activités éducatives aux élèves en complément de la scolarité. Ce fut un investissement important qui devait s'inscrire dans la durée... Elle fut courte !

Désormais, les enfants de Chambilly sont scolarisés à Marcigny et notre commune prend en charge les frais de transport scolaire par le car du collège. Notre agent d'animation, Corinne Couette, qui assura durant de nombreuses années, garderies et cantine, put obtenir sa mutation sur un poste analogue à l'école de Marcigny.

Un grand merci à son dévouement et ses compétences qui contribuèrent tant au bien-être de nos enfants.



■ SPANC

La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la LEMA de 2006, fait de l'assainissement une compétence obligatoire des communes. Celles-ci sont tenues de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission est de contrôler périodiquement les installations.



Votre commune a délégué cette compétence au SPANC du Brionnais qui l'exerce à sa place. Ce syndicat a mis en place un service, avec trois techniciens spécialisés en assainissement, qui sont au service des collectivités, et pour leur apporter un appui technique. Ils ont pour missions de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves, conseiller les usagers qui le demandent et exécuter les missions de contrôle imposées par la loi sur les installations existantes.

Ces missions de contrôle permettent notamment :

- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- de repérer les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure éventuels,
- de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'installation,
- de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Toutes les installations existantes ont été vérifiées une 1^{re} fois entre 2008 et 2013. Chaque installation sera de nouveau contrôlée entre 2014 et 2020. À chaque visite l'utilisateur concerné reçoit un rapport complet de son installation avec des recommandations et conseils, et la commune reçoit un compte-rendu de toutes les installations visitées avec leur classement au regard de la loi.

Les aides accordées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont, pour l'instant, suspendues. La redevance par installation est fixée à 150 € pour une période de 6 ans. Celle-ci est fractionnée annuellement à 25 € et payable au Trésor Public dans le courant de l'année en cours.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service, technique ou administratif, au 03 85 25 94 20.

MESSAGE DE LA MAIRIE : LE RÉSEAU N'EST PAS UN TOUT-À-L'ÉGOUT !

Les eaux usées sont collectées dans le bourg par un réseau de canalisations d'assainissement communément appelé «tout-à-l'égout». Cette appellation est totalement erronée. Ce réseau n'est surtout pas un tout-à-l'égout ! Seuls les déversements d'eaux usées d'origine domestique sont autorisés dans ce réseau de canalisations d'assainissement collectif communal.

Le rejet des lingettes est à proscrire, y compris celles qui sont biodégradables. L'évacuation avec les ordures ménagères est préférable. Les cuvettes de W.-C. ne sont pas des poubelles... **TOUS LES REJETS DE MATIÈRES NON BIODÉGRADABLES SONT INTERDITS** comme : les blocs désodorisants de cuvette de W.-C., les protections périodiques féminines, les préservatifs, les cotons-tiges, les protège-slips, tous éléments plastiques. **La photo représente ce que l'on ne devrait pas trouver : résultat d'une semaine d'utilisation. Conséquence : 1500 €, prix de la pompe !**



Le rejet de substances pouvant dégager des gaz, vapeurs toxiques ou inflammables, entraîner une gêne ou un danger pour l'exploitation ou le fonctionnement des ouvrages est INTERDIT car il crée un risque pour le personnel d'exploitation et le matériel ou les ouvrages (réseau d'assainissement, poste de refoulement, stations d'épuration). Exemples : les produits de type hydrocarbure tels essence, gasoil, diluants (white-spirit, acétone, essence de térébenthine), huiles minérales (huiles de vidange) ; les produits chimiques tels acides (batteries), peintures, désherbants, fongicides, autres produits de traitement ; les produits minéraux ou solides telles les laitances de plâtre ou ciment ; les déchets organiques comme les épluchures de légumes, viscères, huiles de friture.

Cas particulier des vidanges de piscine : les eaux de vidange doivent être rejetées directement dans le milieu naturel dans la mesure où les produits utilisés pour la désinfection de l'eau et l'entretien sont conformes aux normes en vigueur.

■ PG-CATM



Fondée en 1945, l'association des prisonniers de guerre a été rejointe par les anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Présidée par Maurice Lametery, elle organise et participe aux cérémonies au monument aux morts avec la Municipalité lors des commémorations des 19 mars, 8 mai et 11 novembre.

Cette année 2018, tout particulièrement, l'association remercie les nombreux habitants de la commune venus se recueillir à l'occasion du 100^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

■ CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS - de Chambilly prodigue des aides diverses aux habitants de la commune sous les formes suivantes :

- En direction des séniors, un repas annuel en salle des fêtes pour les « anciens » de plus de 70 ans. Les colis offerts antérieurement aux absents sont supprimés et réservés aux demandes de secours.

- En cas de détresse, d'urgence, après validation d'une demande d'aide par l'assistante sociale de Marcigny, le CCAS peut proposer une aide financière ponctuelle - secours - ou une prise en charge de la cantine pour les enfants scolarisés.

Votre CCAS fournit diverses aides aux jeunes de moins de 18 ans révolus :

- Une participation de 50 %, plafonnée à 50 € par enfant et par an aux activités éducatives encadrées par des adultes (licences diverses, initiations, etc.)

- Une aide au permis de conduire plafonnée à 100 €.

Pour toutes ces prestations, adressez-vous en Mairie.



■ CLUB DE L'AMITIE



Fondé en 1979, le Club de l'Amitié comptait 80 adhérents à sa création. Son effectif se réduisit à 50 dans les années 2000 pour finir à 21 personnes à ce jour. Sous la présidence de Lucienne Borde, l'assemblée générale du 12 décembre 2018 décida donc que le club cesse ses activités à l'aube de son 40^e anniversaire !

Rien de perdu cependant ! Les membres peuvent s'inscrire à la nouvelle association transgénérationnelle « L'École buissonnière » qui leur permettra de retrouver un large cercle amical.

■ COMITE DE FOIRE

... Faute de bénévoles et de moyens suffisants pour exercer ses activités, le bureau du Comité de Foire a décidé de mettre un terme à son existence dès la fin de l'année écoulée. La commune a racheté le matériel du comité ; celui-ci a bien voulu remettre gracieusement à la municipalité les guirlandes d'illuminations. Le Conseil municipal remercie le Comité de foire de ce geste à l'égard de la commune et tout particulièrement son président, Robert Billard et son secrétaire Patrick Coudert.

■ L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE : NOUVELLE ASSOCIATION

Au mois de juin dernier, Chambilly a vu son école fermer ses portes définitivement. Un groupe de bénévoles a souhaité redonner vie à ces locaux en créant une association intergénérationnelle. L'objectif est de tisser des liens au travers d'activités, de se retrouver, d'échanger et de rompre l'isolement. L'École buissonnière est née !

À l'unanimité, le conseil municipal a approuvé cette initiative. L'association propose diverses activités manuelles, culturelles et familiales. Certaines, comme les jeux de cartes et de société, les activités créatives, se tiennent dans les locaux de l'école en journée ou en soirée. Dès la belle saison, des activités en extérieur comme la marche douce, les jeux de piste ou d'autres sorties à la journée sont prévues.



L'association peut faire intervenir des conférenciers sur divers thèmes ainsi qu'organiser des expositions.

Chaque mois, les premier et troisième mercredis après-midi ont lieu des rencontres avec des activités créatives et des jeux de société, cartes, scrabble, etc. Les deuxième et quatrième vendredis sont organisées des soirées jeux, traditionnels ou récents, pour jouer à deux ou en groupe, parties rapides ou parties longues, il y en aura pour tout le monde ! Vous pouvez, si vous le souhaitez, apporter vos propres jeux afin de les faire découvrir aux autres !

Ces activités sont proposées aux Chambillois mais aussi à toutes les personnes extérieures à la commune souhaitant passer un moment convivial !

Vous avez des suggestions d'animations, vous souhaiteriez animer un atelier ou devenir membre, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Venez nombreux faire l'École buissonnière avec nous !

Contacts : Serge Juglaret au 06 38 84 97 39 / Magali Bayon au 06 86 43 42 23
Courriel : ecolebuissonnierechambilly@gmail.com

■ PENSÉES NATURE À CHAMBILLY : NOUVELLE ASSOCIATION

À l'initiative de quelques bénévoles, une nouvelle association s'est créée le 4 octobre 2018 avec, pour objectif, l'embellissement de notre village. La suppression de l'école a posé la question, parmi d'autres, de l'attractivité de notre commune et la réalisation de la halte nautique est une des réponses.



Cette jeune association envisage de contribuer, à sa manière, à cette demande et à l'amélioration du cadre de vie en agissant sur deux axes : L'embellissement de Chambilly pour retrouver du plaisir visuel dans le bourg et alentours avec des massifs, plantations, structures décoratives... le fleurissement et son caractère saisonnier avec l'aide de bénévoles au moment des plantations, de l'entretien et de l'arrosage.

L'association envisage d'organiser, au printemps et à l'automne, des journées et demi-journées d'activités-fleurs, ouvertes à tous dans un cadre amical et convivial ; chacun pourra venir avec son matériel... s'il en dispose. Une information sera diffusée en temps utile par elle aux habitants de la commune.

Pour cette année 2019, priorité sera donnée à l'achèvement de la décoration du centre du bourg, avec notamment la mise en place d'une mangeoire, donnée par un agriculteur, ainsi que d'une charrette à bras. De même seront aménagés les abords de la salle polyvalente afin de les rendre plus accueillants aux visiteurs et occupants.

« Pensées nature de Chambilly », par son intitulé, vous invite à réfléchir à l'embellissement et au fleurissement de votre commune ainsi qu'à l'aider, le moment venu, en lui consacrant un peu de votre temps.

Contacts : Véronique Del Bianco, présidente, tél. : 03 58 13 04 84
Didier Corpion, trésorier, tél. : 06 18 00 41 90 / Patricia Corpion, secrétaire, tél. : 06 78 17 98 95

■ RELAIS LECTURE



De nouveaux locaux pour le relais lecture !

Après d'importants travaux de réaménagement, le relais lecture est, depuis février 2018, un local accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'inauguration a eu lieu le samedi 15 décembre et une soixantaine de personnes ont fait le déplacement.

Actuellement, près de 5 000 livres sont référencés et un certain nombre reste à enregistrer dans les semaines à venir.

Quelques chiffres importants pour l'année 2018, depuis l'installation dans les nouveaux locaux :

- 49,5 % d'augmentation de la fréquentation
- 73 % d'ouvrages empruntés en plus !
- Accueil de 18 nouveaux lecteurs, chiffre revu à la hausse depuis l'inauguration !

Les bénévoles vous reçoivent le mardi de 16 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.

■ LES PÊCHEURS DE LOIRE

Cette association, qui regroupe 495 adhérents pour l'année 2018, est désormais domiciliée à Chambilly au lieu de Marcigny. Son bureau, situé dans le local anciennement occupé par le relais lecture, permet à son président, Bouadjar Boudjema, d'assurer des permanences dans de bonnes conditions d'accueil.

En 2014, 6 jeunes de moins de 12 ans et en 2018, 64 jeunes ! Soit une spectaculaire augmentation de recrutement des jeunes grâce au succès des séances d'initiation.

À l'issue de l'assemblée générale du 5 janvier 2019, l'effectif a grossi de 11 nouveaux adhérents.

«Les pêcheurs de Loire», une nouvelle association dynamique de Chambilly !



■ L'AMICALE BOULES



L'association compte dix licenciés, dont deux femmes. La société organise quatre événements sur la commune. Un loto au mois de janvier et trois manifestations sportives : un concours 3^e et 4^e division en doublette au mois de mars, un challenge des disparus en quadrette au mois de juillet ouvert aux licenciés et aux non-licenciés et, depuis cette année 2018, un challenge vétérans, en quadrette, réservé aux plus de 55 ans au mois d'août.

Vous pouvez venir découvrir ce sport tous les jeudis à partir de 16 h, d'avril à septembre si le temps le permet. Nous serions ravis de vous accueillir pour une initiation.

ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL :

À l'initiative de Mme Sophie Buisson, secrétaire de l'amicale Boules de Chambilly et présidente de L'ESB Marcigny qui regroupe les cinq clubs de Chambilly, Fleury-la-Montagne, Marcigny, Melay et Montceaux-l'Etoile, **les terrains de Chambilly et Marcigny recevront le dimanche 19 mai 2019 des joueuses et des joueurs de tout le département, dans plusieurs catégories, afin qu'ils décrochent leur place pour le Championnat de France simple 2019.**

Nous espérons que le public de non-initiés et de passionnés se déplacera sur les deux sites pour encourager les joueurs.

■ STADE DE TIR CHAMBILLY 71

Année 2018, l'année des chamboulements au S.T.C.71 : face à l'investissement à fonds perdu du club dans l'École de Tir, environ 2 000 € par an, sans parler des heures dédiées aux élèves, le club a décidé de supprimer cette activité (certains parents préférant sortir leur enfant du tir plutôt que de mettre la main à la poche), développer le Compak Sporting et récompenser les compétiteurs portant les couleurs du club en Championnat de France. Malgré la défection de six élèves de l'École de Tir et de trois jeunes ayant choisi une autre voie, le club maintient le nombre de ses membres par rapport à 2017, soit 9 nouveaux membres.

L'habituel concours 100 plateaux a réussi à survivre malgré le « coup de Jarnac » d'un club voisin qui a trouvé intelligent d'organiser un concours le même week-end alors que, traditionnellement, il était pour Chambilly... Le concours de Chambilly a regroupé 78 tireurs : habituellement, la centaine est largement dépassée !

Une grande joie pour le club, **Romain Pelletier a été sacré champion de France dans la catégorie reine : les seniors S1 en Fosse Olympique, et il s'est placé à 1 plateau du record mondial en finale. Il a « cassé » 47 plateaux sur 50 avec une seule cartouche par plateau, alors que le record mondial est de 48 sur 50 !**

Les jours d'entraînements ont toujours lieu le samedi après-midi uniquement. Dommage que les tirs doivent cesser à 19 h, en été, pour des questions de nuisances sonores vis-à-vis d'un gîte proche... ce serait bien d'avoir la totale liberté horaire des tirs le samedi !



Le cru 2019 s'annonce prometteur. Le Compak Sporting organise un concours 100 plateaux courant avril. La Fosse aura aussi son habituel 50 FO / 50 FU, mais les 24/25/26 mai (merci au TGO !), et le club organisera les championnats de ligue Bourgogne en Fosse Olympique et Double Trap les 8 et 9 juin 2019.

Président, Robert Carnat : 03 85 25 32 79 / Vice-président, Roland Fillon : 06 81 60 29 03

■ LE FOOT... EN MARCHANT !

Quelques passionnés de football voulurent se remettre à jouer au foot, mais hélas, au bout de six mois, ils déplorèrent trop de blessés. Un article sur le « foot en marchant » publié par un club breton les intriguèrent. Après s'être renseignés sur ce nouveau sport qui compte 10 000 licenciés en Angleterre, ils l'adoptèrent.

Désormais, une vingtaine de joueurs, âgés de 60 à 70 ans et issus de 10 communes différentes, s'entraînent tous les jeudis après-midi sur le terrain de sport de Chambilly gracieusement mis à disposition par la Municipalité. Cette nouvelle façon de jouer permet de concilier passion du foot et faible risque de blessures. Ajoutons que femmes et enfants peuvent venir le découvrir et s'initier.

Tout renseignement auprès de Pedro Diaz. Tél. : 03 85 25 10 50

■ LES DONNEURS DE SANG / COLLECTE A LA SALLE DES FETES DE MARCIGNY

- Mercredi 27 février de 9 h à 13 h
- Mercredi 24 avril de 14 h à 18 h
- Lundi 1^{er} juillet de 9 h à 13 h
- Mercredi 28 août de 9 h à 13 h
- Mercredi 30 octobre de 9 h à 13 h
- Lundi 30 décembre de 9 h à 13 h

■ DOMINO : journal associatif de Marcigny et ses alentours

Vous y trouverez les informations économiques, commerciales, artisanales ainsi que divers articles concernant l'histoire, l'environnement, la vie locale... En vente trimestriellement dans de nombreux commerces, vous pouvez aussi participer à son élaboration en nous contactant, n'hésitez pas ! Toute suggestion, toute idée d'article sera la bienvenue !

DOMINO, mairie, 71110 Marcigny / Courriel : redaction@domino.brionnais71.fr



Le B.R.A.C.

Année décisive pour le BRAC qui vit des évolutions importantes de ses activités. Tout d'abord, le Club a franchi en novembre dernier son 15^e anniversaire et son effectif approche la cinquantaine d'adhérents, signe de sa vitalité.

La 2^e édition du Rétro Tour du Brionnais fut un succès retentissant, avec une centaine d'équipages inscrits, confirmant ainsi la nouvelle orientation que les organisateurs ont donnée à cette manifestation annuelle. Plus simple, plus accessible et se déroulant sur une seule journée, cette épreuve nécessite cependant un gros travail de préparation et d'organisation; merci encore à la mairie pour ses facilités et au Comité de foire pour le prêt de sa buvette.

Depuis quelques années déjà, le BRAC organisait une bourse-expo à Saint-Christophe-en-Brionnais au mois de juillet. Petite révolution en 2018, le club n'a conservé que l'expo de voitures anciennes sous la halle mais a tenté de ressusciter la traditionnelle «bénédiction des voitures» qui fut, en son temps, une manifestation importante de cette commune.



Cette année encore, le BRAC a mis en œuvre de petites sorties bimestrielles à l'initiative d'un adhérent et les membres se sont retrouvés notamment à Digoïn et à la Loge des Gardes. La plus lointaine emmena les anciennes au Musée de l'Automobile de Rochetaillée (69) après avoir assisté à un concert de carillon, donné à titre privé par le titulaire de celui du Mas-Rillier (01), perché sur un campanile dominant la plaine de l'Ain.

Le traditionnel voyage annuel du BRAC s'est déroulé, comme tous les ans, début septembre, et eut pour destination la ville de Saint-Flour dans le Cantal. Deux groupes de voitures, l'un sur trois jours, l'autre sur deux jours pour ceux qui ne sont pas libres le vendredi.

Le départ s'effectua tôt le matin, par les routes paisibles mais pentues des monts de la Madeleine puis du Livradois, en un cortège suscitant toujours ce mélange d'admiration et de nostalgie parmi les passants croisés. Après une pause-café et autre! le petit groupe se retrouva à Saint-Flour, à flanc de la vieille ville, dans un immense hôtel de 75 chambres aménagé dans un ancien grand séminaire, propriété de l'Archevêché qui eut la judicieuse idée de faire maintenir ce bâtiment en état grâce à l'activité hôtelière confiée à un gérant. D'immenses coursives desservant les chambres, une salle à manger dans l'ancien réfectoire, une chapelle restaurée et un imposant escalier d'honneur rappellent l'ancienne activité de ce lieu. Un excellent repas précéda la sortie de l'après-midi : montée en téléphérique au sommet du Plomb du Cantal à 1855 m d'altitude avec ce sentiment de plénitude et de paix que l'on ressent toujours en montagne.



Après un samedi matin consacré à la visite de la vieille ville et l'arrivée du 2^e groupe, chacun reprit sa «monture» pour se diriger vers le viaduc de Garabit, imposant et audacieux chef-d'œuvre de Léon Boyer et Gustave Eiffel. Visite guidée puis un petit tour alentours et... le lendemain, départ pour le plateau d'Ally, vaste parc éolien impressionnant, visite à nouveau guidée (une éolienne de 132 m de haut avec une nacelle de 45 tonnes!). Le périple se poursuit par un repas copieux au restaurant de l'aéro-club de Brioude où ceux qui le désiraient purent survoler durant vingt minutes ce parc et les gorges de l'Allier.

Ainsi, comme chaque année, le BRAC propose sorties et activités à ses adhérents qui les organisent eux-mêmes en veillant à ce que demeure dans le club, amitié et convivialité qui ont fait son succès.

■ EMMAUS



«Emmaüs Marcigny» est une antenne du Comité d'Amis d'Emmaüs Mably (42). **Nous accueillons les différents dons tels que vêtements, meubles, livres, électroménagers... le lundi matin de 9 h à 12 h et le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, à notre dépôt des Chambons. Des ramassages sont organisés pour les personnes qui en font la demande.**

Tous les dons sont ensuite triés, nettoyés, réparés si nécessaire, et répartis par catégories, dans les divers rayons en vue de leur vente. **Deux grandes ventes ont lieu les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 14 h à 17 h, tous rayons.**

Le produit des ventes est alloué aux aides aux familles, aux personnes en difficultés, sur le plan local, national et international, et finance les emplois créés comme à Marcigny : un à temps plein et trois emplois aidés, à 24 h hebdomadaire.

Si vous disposez d'un peu de temps et si continuer l'œuvre de l'abbé Pierre vous motive, venez rejoindre les bénévoles au dépôt de Marcigny. Nous avons besoin de vous...

Responsable de Marcigny : Madame Fabienne Rebillard-Geoffroy
Tél. : 03 85 25 19 50 / 06 72 93 33 32
Courriel : emmaus.marcigny@orange.fr

■ LES RESTOS DU CŒUR



Centre de distribution de Marcigny
3, boulevard des prairies
Tél. : 09 81 63 02 82

Notre principale activité est l'aide alimentaire. Elle est subordonnée à la constitution d'un dossier avec présentation des justificatifs de ressources et de charges. Les familles entrant dans le barème bénéficient de six repas complets à cuisiner, par personne et par semaine; neuf repas pour les personnes seules. **Pour l'inscription, il faut se présenter le vendredi matin entre 8 h 30 et 11 h.**

Nous organisons également un arbre de Noël, une activité bibliothèque et sommes des intermédiaires pour l'obtention d'assurances scolaires gratuites délivrées par la M.A.E.

■ SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE

L'équipe de Marcigny vous accueille dans son local, situé dans **la première cour de l'école primaire Lucie Aubrac, le 3^e mercredi de chaque mois.**

Les principales interventions et activités sont :

- L'accompagnement à la scolarité chaque jeudi.
- L'aide et le secours aux personnes et familles démunies.
- L'organisation, avec d'autres équipes, de journées pour les enfants.
- Un goûter avec animation musique et chant à la RPA.



L'équipe de Marcigny remercie toutes les personnes qui apportent aide et soutien au Secours catholique et accueillera avec plaisir toute personne désireuse de donner un peu de son temps pour le service des autres.

Vous pouvez appeler au 07 88 72 07 27 ou au 06 77 52 15 53

■ ASSOCIATION DES CONJOINTS : Secteur La Clayette - Charolles

Notre association permet de réunir les personnes, veuves, veufs, seules, afin de les sortir de la solitude, les écouter, les rencontrer... Venez vous faire de nouveaux amis... Pour 2019, de nombreuses rencontres sont prévues. Adhésion : 23 €.

Pour tous renseignements : Mme Jocelyne Copier
Tél. : 03 85 84 52 05 / Courriel : asso-conjoints@laposte.net

■ L'ADMR



L'ADMR de Marcigny-Iguerande est située au 12, rue du four 71110 MARCIGNY
Téléphone : 03 85 25 13 69 / courriel : info.marcigny@fed71.admr.org

**Nous vous accueillons dans nos locaux :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30**

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur téléphonique ou boîte e-mail.

Notre association propose les services suivants :

AUTONOMIE

- Aide et accompagnement de personnes âgées malades ou en situation de handicap
- Accompagnement véhiculé
- Entretien du logement, du linge, courses
- Aide aux aidants

FAMILLE

- Aide et accompagnement aux familles
- Garde d'enfants à domicile

DOMICILE

- Entretien du logement, entretien du linge
- Téléassistance FILIEN ADMR



L'association ADMR de Marcigny-Iguerande recherche régulièrement des salariés mais aussi des bénévoles pour que l'association fonctionne bien et mieux chaque jour. Vous souhaitez vous engager au service de votre commune et de l'aide à la personne, **n'attendez plus, rejoignez notre équipe de bénévoles !** Tous les profils nous intéressent car chacun a sa place pour aider.

■ RESOCLIC

Un Centre Local d'Information & de Coordination (C.L.I.C.)



Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays Charolais-Brionnais est un guichet unique d'information pour les personnes âgées de 60 ans et plus, leurs familles et leur entourage.

Des professionnels sont à votre écoute afin de vous guider dans vos démarches sur des domaines multiples : mise en place de service d'aides à domicile, portage de repas, téléassistance, recherche de places d'accueil en établissement, recherche d'associations...

Aussi, si votre demande nécessite la compétence d'un autre professionnel, le CLIC vous met en relation avec ce dernier.

Un réseau de santé

Le Réseau de Santé est un dispositif de coordination qui vient en appui aux professionnels de santé. Ses actions sont destinées à toute personne en situation complexe à domicile souffrant d'une ou plusieurs pathologies, quel que soit son âge, son handicap, le stade ou la gravité de sa maladie. Des professionnels réalisent à domicile une évaluation des besoins, planifient et programment les interventions nécessaires, soutiennent les aidants, et organisent le suivi de l'accompagnement.

Notre équipe vous accueille :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Association du Réseau de Santé du Pays Charolais Brionnais

Boulevard des Charmes - 71600 Paray-le-Monial

Tél. : 03 85 24 32 64 - Fax : 03 85 24 30 20

www.reseau-du-pays-charolais.com

■ BRIONNAIS DÉCOUVERTES : 2018, une vingtième année bien remplie et des projets pour 2019



La « Journée Colorée », organisée en partenariat avec l'Etoile Cycliste, qui fêtait ses 40 ans, a constitué l'évènement « phare ». Elle a permis à un public de tous âges de partager de bons moments tout au long de la journée grâce aux différentes animations proposées. Plusieurs autres temps forts ont marqué cette vingtième année d'existence : rencontre avec Madame la ministre des Sports, sur le thème du sport santé ; accueil d'étudiants d'une université américaine ; organisation, en partenariat avec l'office du Tourisme, d'une journée de cohésion pour les salariés d'une administration, mêlant activités sportives et visites. Au cours de cette année, l'association a également été labellisée en tant que « Point d'appui à la vie associative locale ». Les nouveautés, démarrées en 2018, sur les différents secteurs, seront développées en 2019.

ANIMATION JEUNESSE (à partir de 11 ans).

Dans le cadre du nouveau dispositif de la CAF « Promeneur du Net », c'est par Facebook que les jeunes sont régulièrement accompagnés. Sur le terrain, des projets sont en cours avec les collégiens, autour des « Solidarités », en partenariat avec une assistante d'éducation du collège de Marcigny. Les temps de loisirs, mercredi, vendredis soirs et vacances restent des moments privilégiés de rencontre autour de programmes d'activités variées.

Tél. : 03 85 25 28 59 / rue Freyssinet 71110 Marcigny / antenne.animation@wanadoo.fr

LE CIEL BLEU (3 à 11 ans)

conforte son fonctionnement le mercredi suite à la reprise d'un rythme scolaire sur 4 jours dans toutes les écoles de la Communauté des Communes de Marcigny et poursuit son accueil pendant toutes les périodes de vacances. Tél. : 03 85 25 34 52 / esplanade Quentin Ormezzano 71110 Marcigny / bdciel-bleu@orange.fr

LOISIRS SPORTIFS ET CRÉATIFS (à partir de 4 ans et adultes).

Les sections adultes - diététique, sport, santé, gym douce et tonique, step, randonnée pédestre, vannerie - s'enrichissent d'une section danses latines. Aux sections enfants habituelles - éveil sportif, multisports, VTT, rollers - s'ajoutent une section « Ludi'Gym » ainsi que des créneaux VTT spécifiques 7/11 ans et 11/15 ans.

Tél. : 03 85 67 85 48 / esplanade Quentin Ormezzano 71110 Marcigny / briodec@wanadoo.fr

LE CENTRE VTT (tous publics)

en balade familiale ou entraînement sportif, traverse les 26 communes des Communautés de Marcigny et Semur. Les 500 km balisés font, l'objet d'une mise en ligne sur Internet. La location de vélos et rollers, les séjours mêlant activités de plein air et visites, complètent l'offre touristique locale.

Tél. : 03 85 67 85 48 / esplanade Quentin Ormezzano 71110 Marcigny / briodec@wanadoo.fr

www.brionnais-decouvertes.com



■ FRANSYLVA : Un syndicat au service des propriétaires forestiers



Vous vous posez des questions ? Faut-il s'assurer en responsabilité civile contre les chutes d'arbres ou de branches sur des promeneurs, même non autorisés, des véhicules ? Que faire de mes bois, que couper, que planter, notamment face au réchauffement climatique ? Où puis-je trouver des informations sur la sylviculture, la fiscalité, des points juridiques ? Qui peut défendre les sylviculteurs contre les menaces fiscales, les lourdeurs administratives ?

Pour vous permettre de répondre à ces questions, adhérez à Fransylva-Forestiers Privés de Saône-et-Loire. Vous pourrez accéder à des moyens d'informations ou être aiguillés vers des sources d'informations spécialisées. Venez rejoindre les 900 adhérents qui représentent plus de 50000 ha de la forêt de Saône-et-Loire. L'union fait la force.

Contact : Fransylva, Mme Martel - Maison régionale de l'innovation 64A rue de Sully CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX / Tél. : 03 80 40 34 50 courriel : forestiers71@gmail.com

■ 20 ANS, DEJA !

Et oui, il y a 20 ans, nous avons vu ces trois colonnes de tri investir nos villages.

Il y a 20 ans, nous avons dû changer nos habitudes. Quel bouleversement, nous étions déjà habitués à séparer le verre depuis plusieurs années, mais désormais, il fallait trier encore plus.

Ceci en valait vraiment la peine !

- 2840 tonnes de papiers ont été recyclées : **7412 tonnes de bois épargnées !**
- 362 tonnes de plastique ont été recyclées : **301 264 litres de pétrole ont été épargnés !**
- 284 tonnes de cartonnets ont été recyclés : **741 tonnes de bois ont été épargnées !**
- 150 tonnes d'acier ont été recyclées : **212 tonnes de minerai de fer épargnées !**
- 77 tonnes de briques alimentaires ont été recyclées : **153 tonnes de bois ont été épargnées !**
- 13 tonnes d'aluminium ont été recyclées : **30 tonnes de bauxite épargnées !**

- 56 742 m³ d'eau ont été économisés, soit la consommation de 1032 habitants pendant un an
- 40 356 MWh d'énergie ont été économisés, soit la consommation de 3918 habitants pendant un an

Le recyclage de tous ces déchets constitue donc un réel bienfait sur l'environnement ; il permet la préservation de ressources naturelles non renouvelables, une économie d'eau et d'énergie. Mais le premier maillon de la chaîne pour arriver à cela, c'est vous ! Sans tri préalable des déchets, le recyclage n'est pas possible.

Il est donc primordial d'agir pour la planète aujourd'hui, pour que d'autres générations puissent y vivre de main !

■ QUE FINANCE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)?

La TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est le nom donné à l'impôt qui finance le service « déchets » d'une collectivité. Cette dénomination est un peu minimaliste et ne reflète pas la réalité, car elle laisse à penser que cette taxe ne sert qu'à payer la collecte des ordures ménagères, c'est-à-dire le camion-benne qui sillonne la campagne toute la semaine pour ramasser les ordures laissées devant les habitations ou dans les conteneurs de regroupement. Or, il s'avère que la TEOM finance l'ensemble du service environnement de la Communauté de Communes et que la collecte des ordures ménagères ne représente qu'une petite partie du budget.

Voici, ci-dessous, comment se décompose le budget environnement.

Pour 100 € :

- Ordures ménagères : **54 €** dont 25 € de collecte et 29 € de traitement
- Point d'apport volontaire : **3 €** dont 1 € de collecte et traitement et 2 € entretien renouvellement des conteneurs
- Déchèterie : **43 €** dont 19 € de collecte et traitement de tous les déchets dont 4 € pour les végétaux, 14 € de fonctionnement : charges, salaires des gardiens et 10 € de remboursement d'emprunts

- Une tonne d'ordures ménagères coûte : **234 €**
- Une tonne dans les PAV coûte : **16 €**

- Les coûts à la déchèterie sont très variables :
- le mobilier, les appareils électriques ou la ferraille rapportent de l'argent,
- les cartons ne coûtent rien
- une tonne de non recyclables : **125 €**
- une tonne de bois : **68 €**
- une tonne de végétaux : **24 €**

Grâce à la vente de matériaux et aux aides des éco-organismes, le traitement de certains déchets est beaucoup moins onéreux. C'est le cas, bien sûr, du verre, du papier et des emballages, mais aussi de certains déchets de la déchèterie.

Trier ces déchets est donc indispensable pour notre planète, mais également essentiel pour notre budget, alors, ne perdons pas les bonnes habitudes prises il y a 20 ans !

Triions nos déchets, c'est peu d'effort face aux bienfaits apportés !

OFFICE DE TOURISME MARCIGNY - SEMUR

Marylin et Florence vous accueillent...



En plus d'accueillir les visiteurs toute l'année à notre bureau, l'Office de Tourisme planche sur des dossiers importants pour le développement touristique du territoire.

En 2017, un projet de boucles cyclo déjà amorcé deux ans plus tôt, en collaboration avec Brionnais Découvertes et les deux Communautés de Communes, a été finalisé : six circuits connectés à la Voie Verte ont été balisés en 2016 et l'année suivante une carte des itinéraires a été éditée. Ce document a eu tellement de succès qu'une réédition est prévue cette année !

Entre 2017 et 2018, un autre projet conséquent a été réalisé : après des années de bons et loyaux services, la refonte de notre site internet était indispensable : un nouveau graphisme, un logo, un nouveau mode d'alimentation des données sont les témoins de la modernisation du site. Son adresse quant à elle n'a pas changé : brionnais-tourisme.fr

Nouveauté 2019 : de nouvelles photos, les clichés réalisés par le photographe Loïc Nicoloso, mandaté pour un reportage photo sur le territoire, seront intégrés cette année. Une mise en valeur supplémentaire !

D'autres actions ont eu lieu en 2018 : en mars la participation au Salon du randonneur à Lyon, en été des visites guidées de Montceaux-l'Étoile, Oyé et Saint-Didier-en-Brionnais, organisées, en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais, en septembre l'accueil d'un groupe pour une journée de cohésion (150 personnes) avec Brionnais Découvertes et en novembre l'obtention du label Accueil vélo...

Quelques projets 2019 : une nouvelle édition du plan du territoire, le renouvellement du classement de l'OT en catégorie 3, notre première participation au salon du tourisme de Colmar en collaboration avec d'autres OT du Charolais-Brionnais. Si vous souhaitez en savoir plus, notre assemblée générale qui a lieu chaque printemps est le rendez-vous idéal !

Si l'Office de Tourisme a pour mission d'accueillir les touristes, il n'en reste pas moins un espace où les résidents locaux peuvent trouver leur bonheur ! Vous recevez des amis le week-end, vos petits-enfants pendant les vacances scolaires, vous envisagez une soirée resto ou ciné : venez chercher les documents dédiés comme les calendriers des manifestations, des randonnées, des brocantes, listes des restaurants, hébergements, activités... Tous ces dépliants et bien d'autres sont à votre disposition à notre bureau.

Vous êtes plutôt accro à Internet ou allergique au papier, nous mettons en ligne régulièrement les informations qui nous sont communiquées ; celles-ci sont ainsi relayées sur notre site internet, sur Facebook ou directement dans votre boîte mail en vous inscrivant à notre lettre d'information hebdomadaire.

Vous êtes organisateurs de manifestations culturelles (concert, exposition, spectacle...), n'hésitez pas à nous envoyer : le descriptif de celles-ci accompagné de vos coordonnées, une photo ou affiche, ainsi nous serons en mesure de créer une publication, à condition de nous informer au minimum une semaine avant l'événement.

D'autres services sont également proposés : la billetterie pour les concerts, la vente d'abonnements pour le cinéma Vox, la vente de carte de pêche ou la location d'un court de tennis.

L'Office de Tourisme possède aussi un espace boutique où vous trouverez des produits artisanaux ou du terroir, des livres, des cartes postales, des guides pour randonner à pied ou en VTT et le jeu de société du Pays Charolais-Brionnais.

OT Marcigny-Semur place des Halles 71 110 Marcigny

Horaires : ouvert toute l'année (sauf vacances de Noël) du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (jusqu'à 18 h 30 et le dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 en été).

Tél. : 03 85 25 39 06

Site : ot.marcigny-semur@wanadoo.fr

Trois points d'information touristique assurent une partie de nos services : agence postale à Iguerande, antenne touristique à Saint-Christophe-en-Brionnais et au château Saint Hugues à Semur-en-Brionnais.

MANIFESTATIONS 2019

JANVIER

Samedi 19
Loto de l'Amicale Boules

FÉVRIER

Samedi 09
Concert chorale SING IN PARAY

Samedi 23
Loto du Club de la bonne humeur de Céron

AVRIL

Samedi 13
Rétro tour du BRAC Chambilly

dimanche 14
Rétro tour du BRAC Chambilly

MAI

Dimanche 12
Repas du Secours catholique

AOÛT

Mardi 06
Concours de l'Amicale Boules

SEPTEMBRE

Samedi 07
Loto de la Chasse de Bourg-le-Comte

Samedi 28
Loto de la Chasse de Chambilly

OCTOBRE

Samedi 12
Loto Club des Blés d'Or Bourg-le-Comte

NOVEMBRE

Dimanche 09
Loto du Chêne brionnais de Semur

Dimanche 16
Repas du CCAS de Chambilly

DÉCEMBRE

Samedi 01
Loto Comité des Fêtes de Bourg-le-Comte

ETAT CIVIL 2018

4 Naissances

Lenny GAUDILLER le 25/03
Thiméo DEPLECHIN le 27/09
Adrien VERCHERE le 12/10
Timoté ROYER le 31/10

3 Mariages

Abouelabbas MAHDHI et Amélie TRACHET le 10/03
Roger DUVERGER et Chantal ARNOUX le 16/06
Romain GIBBES et Angélique FUZY le 25/08

4 Décès

Claude LANGLOIS épouse JULIEN le 04/01
Augustin DOS SANTOS PENIDA le 06/02
Monique AUBRET épouse DEVARREWAERE le 05/07
Michel HENRY le 12/07.

PROFESSIONS LIBÉRALES

FORIN Sylvie - infirmière
JOLIVET Mireille - infirmière
GARBER Ariane - vétérinaire.

SARL DEL - PUP
Damien
MENUISERIE
Fabrication Artisanale
Fenêtres - Portes - Cuisine - Agencement...
Ave Général de Gaulle - 71110 CHAMBILLY
06 80 26 25 79

SarL TRACTOLAC
JULIEN Michel
TERRASSEMENT - BROYAGE
Le Lac
71110 CHAMBILLY
Téléphone : 03 85 25 23 36
Portable : 06 08 54 32 43
Internet: tractolac.com

BOULANGERIE C. PEGON

Réceptions
Entremets
Pâtisseries

Pensez à commander

Spécialité:
Le Chambillois

Place de l'église 71110 CHAMBILLY
Tel. 03.85.25.30.47



CAVE DE CHAMBILLY
vins fins, vin en vrac, bières et verrerie
ouvert de 9h30 à 12h et de 15h à 18h (fermé le mercredi)

Rue du gal de gaulle
71110 Chambilly



tel:03.85.25.27.44
fax:03.85.25.27.44
cavam@wanadoo.fr

www.cave-de-chambilly.com

Le Première Ligne
Bar Restaurant Chambilly

Rue de la République
71110 Chambilly
Tél. : 03 85 53 40 74

contact@lepremiereligne.fr
www.lepremiereligne.fr
www.fb.fr/lepremiereligne

GARAGE DEFIOLE SARL
Rue de la République
71110 Chambilly
03 85 25 12 10

www.defiole.fr

Devenez fan !
Page officielle sur facebook



Menuiserie PEGON Sylvain



vous propose la fabrication
d'escalier design ou classique
pose de menuiserie
bois, PVC ou alu, volet roulant
porte de garage automatisée
terrasse en bois autoclave

La Varenne - 71110 CHAMBILLY

Sylvain PEGON : 06 83 09 77 16

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
OUTILLAGE

☎ 03 85 25 14 38

Fax 03 85 25 01 90

Tous travaux exécutés
suivant plans sur
machines conventionnelles
et commandes numériques

Ets CADOT SARL

71110 CHAMBILLY

SIREN 521 470 809 00021

DEL PUP Cédric et Pascal
MACONNERIE GENERALE

Rue Général de Gaulle
71110 CHAMBILLY

chausson
MATÉRIAUX

Avenue Charles de Gaulle
71110 CHAMBILLY
Tél. : 03 85 25 03 82